

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRETE n°2024-06

Régie de recettes « Animation des jeunes de 12 à 18 ans » Ajout de mandataires simples pour la sous-régie ANIMAJE

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglo,

VU la décision de la Présidente n° 02.2017-05 en date du 7 février 2017, instituant la création d'une régie de recettes pour « animation des jeunes de 12 à 18 ans » à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la décision de la Présidente n° 10.2019-14 en date du 24 octobre 2019, modifiant la régie de recettes « animation des jeunes de 12 à 18 ans »,

VU la décision du Président n° 07.2023-03b en date du 12 juillet 2023, autorisant la création d'un compte DFT pour la régie de recettes « animation des jeunes de 12 à 18 ans »,

VU l'arrêté n°2019-11 du 10 avril 2019 relatif à la modification du régisseur titulaire et du mandataire suppléant pour la régie de recettes « animation des jeunes de 12 à 18 ans »,

VU l'arrêté n°2022-32 du 20 octobre 2022 relatif au changement du mandataire suppléant pour la régie de recettes « animation des jeunes de 12 à 18 ans »,

CONSIDERANT le recrutement de nouveaux animateurs au sein du service enfance pour l'encaissement des recettes de la sous-régie ANIMAJE,

VU l'avis conforme de Madame Vanessa DHENIN, régisseuse titulaire en date du 11 mars 2024,

VU l'avis conforme de Monsieur Thomas LARDEUX, mandataire suppléant en date du 11 mars 2024,

VU les avis conformes de Messieurs Mickaël BODET, Fabien BONHOMET, Yannick CHANSON, Yoann CHARRIER, Simon CHAUVEAU, Tristan CLECH, Frédéric GUILLAUME et David GUITTET, de Madame Eva COUTEAU, mandataires simples concernés en date du 11 mars 2024,

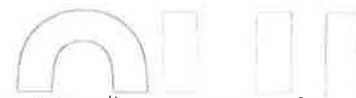
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 mars 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Messieurs Mickaël BODET, Fabien BONHOMET, Yannick CHANSON, Yoann CHARRIER, Simon CHAUVEAU, Tristan CLECH, Frédéric GUILLAUME et David GUITTET, et Madame Eva COUTEAU sont nommés mandataires simples pour le compte et sous l'autorité et la responsabilité de la régisseuse de la sous-régie ANIMAJE à compter du 1^{er} avril 2024, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Les adresses des espaces jeunes ANIMAJE sont les suivantes :

- 26, rue des Cordeliers – 44190 Clisson
- Rue Georges Clémenceau – 44190 Boussay
- Rue de la Goisloterie – 44190 Gétigné
- 26, rue de la Mairie – 44190 Saint-Hilaire de Clisson
- Espace Agora – 44190 Gorges
- Rue des Abbés Courtais – 44690 Maisdon-sur-Sèvre
- 4, rue du Fief seigneur – 44690 Monnières
- Allée des Garennes – 44190 Saint-Lumine de Clisson.



- ARTICLE 3 :** Messieurs Mickaël BODET, Fabien BONHOMMET, Yannick CHANSON, Yoann CHARRIER, Simon CHAUVEAU, Tristan CLECH, Frédéric GUILLAUME et David GUITTET, et Madame Eva COUTEAU, mandataires simples ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 4 :** Les mandataires simples ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.
- ARTICLE 5 :** Les mandataires simples sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- ARTICLE 6 :** Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire du SGC du Vignoble sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 7 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Le régisseur titulaire, le mandataire suppléant et les mandataires simples (faire précéder de la mention manuscrite « vu pour acceptation »)

Madame Vanessa DHENIN, régisseuse titulaire	Monsieur Thomas LARDEUX, mandataire suppléant
Monsieur Mickaël BODET, mandataire simple	Monsieur Fabien BONHOMMET, mandataire simple
Monsieur Yannick CHANSON, mandataire simple	Monsieur Yoann CHARRIER, mandataire simple
Monsieur Simon CHAUVEAU, mandataire simple	Monsieur Tristan CLECH, mandataire simple

Monsieur Frédéric GUILLAUME, mandataire simple	Monsieur David GUITTET, mandataire simple
Madame Eva COUTEAU, mandataire simple	

Fait à Clisson, le 11 mars 2024

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.

À Clisson
Le 19/03/2024
Jean-Guy CORNU
Président

